

Arrêté ministériel n° 2023-459 du 31 juillet 2023 modifiant l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015 relatif à l'aide sociale en faveur des personnes handicapées, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	31 juillet 2023
Publication	Journal de Monaco du 4 août 2023 ^[1 p.3]
Thématique	Aide et action sociales

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/07-31-2023-459@2023.08.05>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 335 du 19 décembre 1941 portant création d'un Office d'Assistance Sociale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.410 du 2 décembre 2014 sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 5.353 du 8 juin 2015 relative à la formation des aidants familiaux ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 5.641 du 14 décembre 2015 portant création d'une Direction de l'Action et de l'Aide Sociales ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015 relatif à l'aide sociale en faveur des personnes handicapées, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2023-77 du 7 février 2023 modifiant l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015 relatif à l'aide sociale en faveur des personnes handicapées, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 ;

Article 1er

Voir l'article 4 de l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015.

Article 2

Voir l'article 7 de l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015.

Article 3

Voir l'article 16 de l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015.

Article 4

Voir l'article 28-1 de l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015.

Article 5

Voir l'article 43-1 de l'arrêté ministériel n° 2015-380 du 8 juin 2015.

Article 6

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 août 2023

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-86542>